



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

calcul

Question écrite n° 78375

Texte de la question

M. Bernard Deflesselles attire l'attention de M. le ministre délégué au budget et à la réforme de l'État sur mode de calcul de l'assiette de l'impôt de solidarité sur la fortune (ISF). Il lui demande donc de bien vouloir lui indiquer s'il entend étendre, dans le calcul de l'assiette de l'ISF, par souci d'équité, l'exonération partielle prévue pour le produit de la vente d'actions au produit de la vente d'entreprises et de commerces gérés en nom personnel.

Données clés

Auteur : [M. Bernard Deflesselles](#)

Circonscription : Bouches-du-Rhône (9^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 78375

Rubrique : Impôt de solidarité sur la fortune

Ministère interrogé : budget et réforme de l'Etat

Ministère attributaire : budget et réforme de l'Etat

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 22 novembre 2005, page 10704

Question retirée le : 13 décembre 2005 (Retrait à l'initiative de l'auteur)